

21 Mars 1768.

De Proquesseuil.

Naturalisation et
maintenance pour la
Haute Noblesse de
Bretagne.

A Messieurs de Parlement supplie humble-
ment Messire & Ymarc Joseph, Comte de Proquesseuil
Chevalier Seigneur propriétaire des terres et Châtellenies de
Régual, Kéloc, C'esperet, Kévanet, le Villem Nouvelle, Alain
Guemalon et autres lieux, Commandeur de l'Ordre royal et
militaire de Saint Louis, Lieutenant général des armées navales
de Sa Majesté et commandant pour le Roi, la marine, ports,
ville et château de Brest, faisant tant pour lui que pour
Beuc, Chevalier de Proquesseuil, son frère, et pour Messire
Innocent - (Serien - Maurice) de Proquesseuil, son fils, issu de
son mariage avec Dame Marie-Gabrielle de Kéjus de
Trosfagan son épouse, demandeur pour la présente.

Ditans que le suppliant déjà Breton par sa
naissance, par son mariage avec une Dame d'un nom connu
et distingué dans cette province, par les terres qu'il y possède
et par les postes qu'il a l'honneur d'y remplir, les mêmes
qu'il y posséda avant lui le feu sieur Comte de Proquesseuil
son père, desiré de plus de s'y former une attache particulière
et s'y jouir pour lui-même comme pour les siens, (tant
étrangers qu'il soit) des honneurs et des prérogatives attachés
à la Noblesse originaire de Bretagne.

Il est de flatter de n'en être point jugé indigne à la vue des titres et des monuments propres à justifier l'ancienneté et l'illustration de son nom.

En effet à ne remonter que jusqu'au dixième siècle il faut que dès ce temps-là, et de bien loin auparavant, la maison de Roquefeuil fût bien illustre et bien élevée, puisqu'Aldevis du nom de Roquefeuil, dont le Supplieau tire en directe son origine, marié dans le siècle suivant à Bertrand d'Anduze, issu des anciens Comtes de Bourgogne et de Toulouse, Marquis de Gothie et Duc de Septimanie, ne consentit à son mariage qu'à la condition que son mari, pour relever la maison prête à s'éteindre dans sa personne eût pris pour lui et pour sa postérité le nom et les armes de la maison de Roquefeuil.

Si le Supplieau remonte comme à sa tige paternelle, aux premiers pères de Bertrand d'Anduze, l'histoire annonce pour lui, qu'ils furent autant de Souverains dont le premier et le plus reculé que l'on trouve, fut Théodoric, Comte d'Autun, Duc de Bourgogne, mari d'Alvane, père de Saint-Guillaume.

Le second, Saint-Guillaume, Comte de Toulouse, qui après des victoires signalées, fut déposer ses armes sur le tombeau de Saint-Julien, dans l'église de Brioude,

Se retira ensuite en 806 dans le monastère de Gellone
depuis appelé de son nom l'abbaye de Saint-Guillen-le
Désert, Diocèse de Lodève, où il se fit Religieux, finit sainte-
ment ses jours et où repose son corps. Il avait été auparavant
père de Bernard qui lui succéda et qui fut Duc de Septimanie.
Ces vérités sont prouvées par l'histoire des saints de l'ordre de
Saint-Benoît à l'article Théobald, et par l'acte de fondation
de l'abbaye de Saint-Guillen, qui se trouve existant au
monastère de cette abbaye.

Bernard 1^{er} du nom, fils de Saint-Guillaume,
Duc de Septimanie, épousa Duodence dont il eut deux enfans
Guillaume II Comte de Toulouse et Bernard II Marquis
d'Anduze et de Gothie, Comte d'Autun. C'est ce qu'apprend
sur ce degré, comme sur le suivant, le Manuel de Duodence
intitulé liber Manuelis Duodence, par elle adressé à
Guillaume II son fils et ce qui est confirmé par Castel
dans son histoire des Comtes de Toulouse, pages 57 et 61, et
par Dutilleul dans son recueil des Rois de France.

Bernard II du nom, Marquis d'Anduze et de Gothie
Comte d'Autun, fut fils, comme on vient de le dire, de
Bernard 1^{er} et de Duodence. Il naquit à Uzès le 21
Avril 841. Il est fait de lui grande mention à la page 50
de l'histoire de Castel, ainsi que dans les annales de S^t Bertin.

et dans l'histoire de France d'Aymon, par rapport aux
mouvements qu'il se donna aux années 878 et 879, pour
venger la mort de son père. Il eut de si puissans ennemis
qu'il perdit Autun et tout ce qu'il possédait en Bourgogne
et en Septimanie, à la réserve de quelques places qui lui
restèrent, où il ne laissa pas, ainsi que ses descendants, de se
conserver tous les droits de souveraineté, tels que de faire des
lois et des statuts dans le pays Anduzien, à Uzès, à Allet,
à Saunes et à Soumières, et d'y faire battre monnaie,
appelée de son nom Bernardoise, dont des pièces y sont
encore aujourd'hui conservées, empreintes de son écu qui le
représente à cheval, armé, le casque en tête, l'épée nue, haute
en main, et la légende de son nom autour de l'écu.

Bermond Seigneur d'Anduze, de Saunes, d'Uzès,
et de Soumières succéda à Bernard II son père et vivait
encore en 941, qu'il signa, comme témoin, dans les cartulaires
de l'église de Nîmes intitulé *liber honorum Capituli* ;
il bâtit à Uzès et à Soumières les tours qui y furent appelées
de son nom Bermondoises.

Bernard III Marquis d'Anduze, Seigneur d'Uzès,
de Saunes et de Soumières, fils de Bermond, épousa
Garsinde fille de Pons, Comte de Toulouse, suivant M.
de Catalan dans son histoire du Languedoc, M. de Sainte

Marthe en Castel dans son livre des Evêques du Puy, ou plutôt fille de Guillaume Comte d'Agdes et de Bigorre. Il vivait en 980 et eut pour fils Bermond II, qui aux rapports des mêmes historiens épousa Eustorque fille de Raymond Vicomte de Narbonne auquel il rendit hommage d'une place nommée Isgan, ainsi que le réfère en particulier M. de Catalan liv. II de ses mémoires, fol. 580.

Bermond II fils de Garinde, Seigneur d'Anduze de Saunes, de Soumières et d'Uzès, épousa, on vient de le justifier, Eustorque, fille de Raymond Vicomte de Narbonne.

Bernard IV vint de leur mariage, fut comme ses pères, Marquis d'Anduze et épousa Adelaïs de Mandagot, fait constaté par un acte capitulaire de l'abbaye de Saint-Guilhem, fol. 162, et par le titre des Statuts d'Alès et de Soumières, conservé aux archives de ces deux villes, où Bernard IV usant encore des droits de souveraineté fit battre monnaie et fit de nouvelles lois.

De lui sortit Raymond, Seigneur d'Anduze, qui épousa Ermengarde, fait vérifié, fol. 62. V. du Capitulaire de l'abbaye de S. Guilhem, dont déjà l'on a eu occasion de faire mention, où il s'apprend que Raymond fils de Bernard IV, et Ermengarde son épouse,

tous les deux conjointement avec les père et mère de Raymond, firent don à l'abbaye des Ceylan, en 1077, de ce qu'ils avoient dépendant de leur château de Morsruic.

Bernard V d'Anduze fut fils de Raymond et d'Ermengarde, ainsi qu'il est appris au fol. 91 du 1^{er} Tome de l'histoire des Seigneurs de Montpellier et aux feuillets 243 du registre coté D. des archives de Montpellier.

De lui sortirent Bernard VI aîné, Seigneur d'Anduze, de Saunes et autres places, et Bertrand d'Anduze, puisné dont on a parlé au commencement de la présente, lequel en changeant son nom pour épouser, dans le onzième siècle, Adelaïs de Roquefeuil devint par là la tige et le chef de ceux qui continuèrent de reprendre dans lui le nom et les armes de la première maison de Roquefeuil dont la source se trouve perdue dans les nuages des temps.

Le contrat de mariage de Bertrand d'Anduze et d'Adelaïs de Roquefeuil est rapporté tout au long, fol. 165 du 8^e Volume du livre de Dom Luc Dachery, Benedictin, intitulé Spicilegium, tiré des mémoires de M. d'Herouval.

Il en est fait mention ailleurs dans le Châlamus, au registre de l'hôtel de ville de Montpellier, fol. 81, à l'occasion du mariage dont on va bientôt parler de Raymond

de Roquefeuil avec Guillemette de Montpellier et deux
 deux actes de 1182 et 1185, pour reconnaissance de la dot sur
 la dite Guillemette de Montpellier, déposés aux archives de
 la Trésorerie de Montauban.

Bertrand d'Anduze que le Suppliant a le droit
 le plus constant et le plus authentiquement assuré, d'être son
 pour son auteur, fut fils, ou vicaire d'un Souverain, d'une
 d'une suite de Souverains. S'il eût été de l'Église lui-même,
 et après lui les descendants du nom, ou si l'on veut ainsi
 l'appeler de la seconde race de Roquefeuil, ceux de cette
 maison ne cessèrent pas pour cela de prendre leurs alliances
 et de donner des noms de leur nom à bon nombre d'autres
 maisons de Souverains, tels que les Rois d'Aragon et de
 Majorque, les Empereurs de Constantinople, les anciens comtes
 d'Anvers, de Artois, d'Armagnac et Ducs d'Albret, la
 maternelle de l'auguste maison de Bourbon, qui occupent
 d'hui le trône de France, et les dernières alliances de la
 maison de Roquefeuil qui jamais ne cessa dans tous les
 temps de prendre ses attaches avec la plus haute Noblesse
 ne furent qu'avec des maîtres des maisons d'Arpajon, de
 Rochechouart, de Poligny, de Saint-Aignan, de Damville,
 Langeac, de Candillac, Ducs de Montpensier et autres
 maisons illustres du Royaume.

Les preuves que l'on se propose d'en donner pour des titres suivis et unis dans les premiers temps à la continuation de l'histoire, pour devenir, on ose le dire, aussi authentiques qu'au dessus de toute contradiction.

Raymond de Roquefeuil 1^{er} du nom, fils de Bertrand d'Anduze (dit de Roquefeuil) et d'Adelaïs de Roquefeuil, épousa au mois de novembre 1169 Guillemette de Montpellier fille de Guillaume IV de Montpellier et de Matilde de Bourgogne, sœur de Guillaume V de Montpellier qui épousa Eudoxie, fille d'Emmanuel Empereur de Constantinople, dont il eut Marie de Montpellier, mariée à Pierre II, Roi d'Aragon, père de Jacques aussi Roi d'Aragon, qui eut pour fils Pierre III Roi d'Aragon et autre Jacques Roi de Majorque, Comte de Roussillon et Seigneur de Montpellier en 1272. Ce Jacques II au témoignage de Moreri, sur le nom de Montpellier, épousa Esclarocede, fille du Comte de Foix, mourut en 1311, laissa Sanche père de Jacques III Roi de Majorque, Seigneur de Montpellier, lequel en 1349 vendit cette Seigneurie à Philippe de Valois, duquel il la tenait en arrière-fief de la couronne et mourut en 1362.

De Raymond 1^{er} de Roquefeuil et de Guillemette

de Montpellier sortirent deux enfans, Raymond II qui en 1204 épousa Dauphine de Turenne père d'Isabelle ou Ysabeau de Roquefeuil, marié en 1271, à Hugues Comte de Rhodès, père de Henry, père de Cécile qui épousa Jan 1^{er} Comte d'Armignac, père de Jan II, père d'Anne qui épousa Charles d'Albret, père d'Isaac, père d'Alain le Grand, père de Jan, père de Henry, roi de Navarre, père de Jeanne d'Albret mariée à Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, à cause de'elle d'oi de Navarre, et duquel sortit Henry, le Grand de Bourbon, IV du nom, Roi de France et de Navarre, quatrième de l'Auguste Monarque qui est aujourd'hui sur le trône.

Arnaut 1^{er}, second fils de Raymond 1^{er} et de Guillemette de Montpellier épousa le 1^{er} de Mars 1227 — Beatrix d'Anduze, fille de Pierre et de Constance de Toulouse. Il fut père de Raymond II, dont on vient de parler et tous deux fils de Raymond 1^{er} et de Guillemette de Montpellier. On en trouve les preuves premièrement dans un extrait légal et authentique en 1655, des archives du Parlement de Toulouse, que le Suppliant est en état de représenter et qui n'est pas moins pour confirmer l'article du degré présent de la maison de Roquefeuil, que tous les autres degrés qui vont suivre, et néanmoins l'on trouvera encore la preuve de

degré dont il s'agit ici, ainsi que des précédents et des alliances y référées, dans les testament et codiciles de Marie de Montpellier, femme de Pierre II, Roi d'Aragon, des années 1209 et 1211, rapportés par Garib, dans son histoire, page 276, et dans Castel, livre 4, page 669, de ses mémoires sur l'histoire de Languedoc: pièces par lesquelles Marie de Montpellier fille unique de Guillaume V. et héritière de Montpellier, légua cette Seigneurie par voie de substitution, au cas qu'elle vint à décéder sans enfans, à Raymond III et Arnaut 1^{er} de Roquefeuil, ses plus proches parents, comme étant en effet par Guillemette de Montpellier leur mère, tous les deux, cousins germains de Marie.

Raymond III de Roquefeuil, sorti d'Arnaut 1^{er} et de Beatrix d'Anduze, suivant l'extrait généalogique dont on vient de faire mention, Seigneur de Roquefeuil, Comte de Nant, épousa en 1259 Alarie de Chateaufort de Courmel. Il eut des démêlés avec Guillaume, fils naturel de son père, terminés par accord de l'année 1266, touchant les droits prétendus par celui-ci sur la ville et comté de Nant. M. du Lange dans son glossaire page 1104, dit que la qualité de Comte qui venait des rois d'Aragon jadis maîtres des provinces méridionales de la France était Super Barones, Comptores,

Castellanos et alios nobiles, que cette qualité est apud
Catalanos, et comme Montpellier et le Gévaudan, Diocèse de
Mende ont appartenu autrefois aux Catalans et au royaume
d'Aragon, cette qualité a été particulièrement usitée à Montpellier
et dans le Gévaudan où l'on voit que tous les anciens actes
sont en langue Catalane.

De Raymond III de Roquefeuil et d'Marie de
Chateaucneuf vint Raymond IV qui, suivant le même extrait
du Parlement de Toulouse et le Cartulaire de l'Abbaye de Saint
Guillen, traita en 1266 avec Guillaume, abbé de Saint-Guillen
et épousa le 12 Mai 1283 Jeanne de Vaugerard.

Alexandre II, Seigneur de Roquefeuil leur fils, Comte
de Mant^{8^e}, prouvé tel par l'extrait généalogique dans un vieil
de parler, épousa, en 1316, dame Jacqueline de Combrès. Un acte
fait mention de lui, d'une manière bien mémorable et bien propre
à justifier dans tous les temps la grandeur de la maison dont il
tenait son origine et à laquelle il l'a transmise; c'est une trans-
action référée, datée du 23 Avril 1348 passée entre lui et Jacque-
II Roi de Majorque, Seigneur de Montpellier, à la suite
d'une guerre élevée entre eux et terminée par la médiation du
Pape, près le pont d'Avignon, par laquelle Jacques II, en présence
de Pierre son fils et de Constance sa fille, déclara céder à

son petit-fils, père de deux des aveux qu'ils fournirent au Roi, l'un en 1465 et l'autre le 17 avril 1484, les qualifiés, (comme représentants la branche aînée des enfans d'Antoine de Roquefeuil) de Seigneurs de Roquefeuil, de Blanquefort, Castelnau, Vallée de Combrès, Comtes de Nant ~~de~~ et y firent en effet le dénombrement des places de ces noms différents, et autres terres et Seigneuries dont ils étoient possesseurs, sous les titres de Nobles et puissans et de magnifiques et puissans seigneurs.

Antoine de Roquefeuil du nom fut donc incontestablement fils de Jacques et de Catherine de Blancafort, comme le témoigne d'ailleurs l'extrait déjà plus d'une fois cité dans les Archives du Parlement de Toulouse. Il épousa Delphine d'Arpajon fille de Hugues d'Arpajon, Vicomte de Lautrec et de Anne de Severac, et eut d'elle entre autres enfans Jean aîné dont on vient de parler et Antoine II puîné, duquel le Sieur Comte de Roquefeuil, Suppléant, procède en directe.

Le fait dont il s'agit ici, du mariage d'Antoine 1^{er} de Roquefeuil avec Delphine d'Arpajon, et de la naissance de leurs deux enfans Jean aîné et Antoine II, est d'abord prouvé par le testament d'Antoine 1^{er} de Roquefeuil, du 1^{er} décembre 1416, où qualifié de Seigneur de Roquefeuil, de Blanquefort de Combrès, Comte de Nant ~~de~~ et commence par ordonner sa sépulture en l'église des Frères mineurs de Millau, au tombeau

Arnaud de Roquefeuil, son cher cousin (ce qui l'était en effet par Guillemette de Montpellier sa quatrième ayeule) les lieux et terres du Poujet et droits y énoncés, avec ordre aux habitans de le reconnaître pour leur Seigneur et de lui obéir ; transaction par laquelle Arnaud est qualifié de Noble et puissant Seigneur, Chevalier, Comte de Mant, Seigneur de Roquefeuil &c en conséquence de laquelle s'étant transporté sur le lieu pour en prendre possession, il y recut en effet l'hommage et serment de fidélité primo des communautés du lieu, ensuite des nobles et entre autres des Seigneurs de Clermont, de Craissan et autres personnes de remarque.

Arnaud III de Roquefeuil, fils du dernier et de Jacqueline de Combrac épousa, en 1361, sur la foi du même titre (l'extrait généalogique tiré des archives du parlement de Toulouse) Hélène de Castelnaud, et testa en 1388.

Vint de leur mariage Jacques de Roquefeuil, marié en 1393 à Catherine de Blancfort, Seigneuresse dudit lieu, de Lesperre et de Padalian, dont il eut pour fils, suivant le même titre, Antoine de Roquefeuil 1^{er} du nom qui réunit en lui tous les biens tant de la maison de Roquefeuil du côté de ses pères, que ceux apportés dans la même maison de la part des trois dernières de ses mères et de leurs propres noms, puisqu'on va voir incontinent et trouver prouvé bien authentiquement que Jan-fils aîné d'Antoine et Beranger

de ses ancêtres, dispose ensuite de la succession en faveur de ses enfants qu'il dénomme en assez grand nombre, savoir Jean aîné, Antoine son second fils, Berangers, Hélène, Jeanne et Catherine, tous qualifiés de nobles, et leur substitue, en cas de mort de tout Noble Hugues d'Arpajon, à la charge de porter son écu mi-parti de Roquefeuil et d'Arpajon.

En 2^e lieu par l'acte de la tutelle de ses enfants, fait devant le Sénéchal du Siège royal de Rhodés le onze janvier 1457, décerné à Delphine d'Arpajon leur mère, que l'on voit qualifiée dans ces actes nobilis et egregia et son mari, décidé nobilis et potens.

Troisièmement par un arrêt sous l'expédition en due forme, rendu au Parlement de Toulouse le 24 septembre 1459 entre Jean et Antoine II de Roquefeuil, touchant le partage de la succession de leur père, aux fins duquel il fut adjugé à Antoine six mille florins d'or pour sa légitime, somme considérable pour ce temps-là; et en prouvant ainsi le degré d'Antoine I^{er} de Roquefeuil c'est d'avance et sans nulle équivoque prouver supérieurement celui d'Antoine II, lorsque l'on va bientôt avoir occasion de l'établir. Mais avant d'en venir-là, il semble plus qu'à propos de commencer par exposer la filiation de Jean aîné son frère, dont la ligne ne vient que de s'éteindre au commencement du siècle présent dans la personne de Marie Philiberte

de Roquefeuil, afin d'en dériver par continuation les alliances avec bon nombre de familles distinguées du royaume et leur illustration constamment perpétuée dans cette branche jusqu'à ce jour.

Jour, fils aîné d'Antoine 1^{er} Seigneur de Roquefeuil de Blanquesfort, de Poujols, de Combret et de Castelnau Comte de Mont, épousa en 1444 Isabeau de Poivre. C'est lui qui fournit au Roi le premier aveu de ces terres, et en outre de celles du Poujet, de Saint Bauzille, de Saint Auzans et de Uardemican, tel que d'avance a été cité cet aveu sous la date de 1465.

Berenghon ou Beranger, son fils, marié d'Anne Guerin de Tournel sous les mêmes qualités et sous celles de Magnifique et puissant Seigneur, fournit aussi d'après son père le dénombrement au Roi des mêmes terres dont il était possesseur et des autres places, Châteaux et Seigneuries qu'il tenait sous la propre mouvance de Sa Majesté Charles alors Roi de France, et cela en la personne de François d'Est, Marquis de Ferrare, Gouverneur, lieutenant général pour le Roi de la baronie de Montpellier et Vicomte d'Armenelas, auquel ne furent données que des qualités identiques à celles de Beranger, de Magnifique et puissant Seigneur. Celui-ci venait de plus de faire en personne l'hommage des

mêmes châteaux, terres, places et Seigneuries, entre les mains du Chancelier de la Couronne. Tout cela est justifié par un même titre qui le prouve et qui existe aujourd'hui entre les mains du suppliant.

Charles, fils et successeur de Beranger épousa Blanche de Lette, et fournit encore un aveu et dénombrement semblable à celui de son père, toujours sous la qualité de Magnifique et puissant Seigneur.

Antoine II, son fils, épousa Jeanne de Cardillac.

Antoine III, de cette branche de Roquefeuil, épousa Angelique de Rochecrouart.

Antoine-Alexandre, son fils, Seigneur de Roquefeuil, épousa Claude de Saint Aignan.

Marie-Gilberte, héritière de Roquefeuil leur fille se maria deux fois, premièrement à Gaspard de Coligny, Marquis de Dorne. En second lieu à Claude Marquis d'Alegre, et de son premier mariage donna le jour à Marie-Habette de Coligny, Dame de Roquefeuil, mariée à Noel-Eleor Salatin de Dyo, Marquis de Montpeyroux dans la maison duquel a fondé la branche aînée de Roquefeuil.

La branche cadette qui réunit aujourd'hui tous les droits, comme le nom et la grandeur de la branche aînée et dont descend le suppliant ne s'est point d'ailleurs maintenue

ni dans des alliances, ni dans des dignités inférieures à celle de la première.

Antoine II de Roquesfeuil, fils puîné d'Antoine I^{er} et de Delphine d'Arpajon, frère de Jean dont la lignée s'est éteinte, ainsi qu'on vient de le voir, dans les maisons de Poligny de Dyo, de Montpeyroux, Damas-Sangeac et d'Allezey, épousa dans le quatorzième siècle Blanche de Padies.

San testament que l'on a en original, daté de son château de Padies le 14 février 1494 apprend qu'il eut d'elle pour fils aîné Jean II de nom, et avec lui pour autres enfans Jacques, Cristan, Alexandre et Antoine, outre quatre filles des noms de Marguerite, Pétronille, Madeleine et Isabelle de Roquesfeuil, à tous lesquels, comme à lui, est donné la qualité de Nobles et au père en particulier celle de Seigneur de la Salle et de Padies. Il ordonna sa sépulture en l'Eglise de Notre-Dame de Steils, selon les droits au dit Padies, en disposant qu'il se trouverait cinquante prêtres à son enterrement, cent prêtres à son octave, et pareil nombre de cent à son anniversaire, ce qui n'était en usage dans ces temps reculés que chez des Seigneurs de la première distinction.

* cent (150)

Jean, fils aîné d'Antoine II de la seconde branche de Roquesfeuil, épousa en 1495 Blanche de Caplie, fille

de noble Philippe de Capliuë, fait prouvé par leur contrat de mariage du huit février de l'adite année 1495, et par le testament dudit Jan de Roquefeuil du cinq Mai 1507, par lequel, sous la qualité de noble et de seigneur de Podies, disposant de sa succession, il la désire premièrement à Antoine de Roquefeuil son fils aîné qu'il établit son héritier universel, et ensuite successivement à Guillaume, Claude et Bernard, les autres fils issus de lui, en il dit, et de Blanches de Capliuë, et nomme pour tuteurs de ses dits enfans, Nobles Alexandre de Roquefeuil, Sieur de la Carroue, Jacques de Roquefeuil, Commandeur de Pinot ou Reysbac et Tristan de Roquefeuil ses frères, ordonne la sépulture aussi en l'Eglise de Pheils au tombeau de son père.

Guillaume de Roquefeuil, second fils de Jan, lui succéda. Il épousa en 1525 dame Guistarde de Laurinne et testa le 17 juillet 1556. On n'a pas sur ce degré les deux actes que l'on cite et qui serviraient directement à en prouver la réalité. Ils sont demeurés au cabinet du Sieur d'hozier, Généalogiste de France. L'on a pour y suppléer l'extrait déjà cité plusieurs fois ci-devant, tiré des archives du Parlement de Toulouse; mais on a de plus pour les remplacer authentiquement et dissiper jusqu'à l'ombre du doute le plus léger sur le degré présent et celui qui le précède, on sur celui qui suit

le contrat de mariage en original de Pierre de Roquesfeuil
 dem on va parler incontinent avec Dame Françoise de
 Monpeyrroux, en date du quatorze juillet 1558 où il
 est prouvé que Messie Guillaume de Roquesfeuil dont
 il est question sur le degré présent, qualifié de Seigneur du
 Pinet, Milhards en Padies en Rouergue, Diocèse d'Alby,
 stipule pour autre Messie Pierre de Roquesfeuil son fils,
 en traité des conventions de son union avec demoiselle Françoise
 de Monpeyrroux vis-à-vis de Messie Guillhot de
 Monpeyrroux, Seigneur du dit lieu, du Bousquet et de
 la Garde, lequel de son côté parle et stipule au même
 contrat pour la Dame sa fille. Traitent et stipulent avec eux
 Nobles Claude et Bernard de Roquesfeuil, tous deux frères de
 Guillaume et démontés tels par le testament ci-dessus daté de
 Jean de Roquesfeuil, leur père commun, du 5 Mars 1507, en
 sorte qu'il ne peut rester, en le répète, nulle espèce de difficulté,
 soit sur le degré présent et tout à la fois sur celui qui le
 précède, soit sur celui qui va suivre.

Pierre de Roquesfeuil, en vient de le dire et en même
 temps de le prouver, fut donc, au-dessus de tout doute, fils de
 Guillaume et de Guiterde de Laurine et Mari de Françoise
 de Monpeyrroux suivant leur contrat du 14 Juillet 1558 :

tous deux testeurs par un même acte le 6 septembre 1578, acte par lequel Pierre de Roquefeuil est qualifié haut et puissant Seigneur Messire Pierre de Roquefeuil Seigneur de Pinet, Padies et autres places, et Françoise de Monpeyroux, son épouse, dite Dame des mêmes lieux. Tous deux ordonnèrent leur sépulture dans l'Eglise de Azeila, au tombeau de leurs ancêtres, et tous deux disposant de leur succession, nommèrent pour leur héritier universel Messire Melchior de Roquefeuil, leur fils aîné; présents et souscrivans avec eux ledit Melchior, Baron de la Garde, du Bousquet et autres lieux, et noble Raymond de Roquefeuil, son frère, Sieur de Saumont.

Melchior de Roquefeuil, fils de Pierre et de Dame Françoise de Monpeyroux, aux fins de son contrat de mariage du 20 Juin 1595, décrété le 9 Mars précédent par la Cour et Bailliage du haut Auvergne au Villars, et assisté de ladite Dame sa mère, épouse Dame Hélène de Chaumeil, fille de Noble Guy de Chaumeil et de Dame Jeanne de Lendamine, ses père et mère, à laquelle entre autres choses fut assigné pour demeure, en cas de décès de son mari, le Château de Padies garni de ses meubles, ustensibles &c. Présens au contrat le Baron de Boumazel, Chevalier des ordres du Roi, Gentilhomme de sa chambre et Nobles Antoine et Raymond de Roquefeuil.

Du mariage de Melchior et d'Helene de Chaumeil
 avec Guy de Roquefeuil marié en 1618 à Dame Marie
 Dubuisson de Bourazel. Leur contrat de mariage du 26
 février de cette année qualifie le mari de nobles Guy de
 Roquefeuil, Seigneur de Pinet, Padis, Le Bousquet et
 autres lieux, fils légitime et naturel de feu Noble Melchior
 de Roquefeuil, Seigneur de Pinet et de Dame Helene de
 Chaumeil sa mère, dont il est assisté; et l'épouse fille de
 Messieurs Francois Dubuisson, Chevalier, Seigneur, Baron de
 Bourazel, Mirabel, Roussillac, Auzits et autres places,
 capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du
 Roi, gentilhomme de sa chambre et de Dame Florette de
 Levensac, sa mère. Parens et présents au contrat Noble
 Claude de Roquefeuil, Seigneur de Bellamy et Jacques
 de Roquefeuil, Chevalier de Malte, son frère. Guy de
 Roquefeuil le même dont il est ici question testa le 24 Mai
 1654 sous la qualité de haut et puissant Seigneur, ordonna
 son inhumation dans l'Eglise du Bousquet au tombeau de ses
 prédécesseurs, institua pour son héritier Jacques de Roquefeuil
 son fils aîné et à son défaut noble Louis de Roquefeuil, son
 second fils qui lui succéda, fit différents legs particuliers à
 autres ses enfans naturels, comme aussi à son cuisinier, son
 palfrenier, son fourrier et autres ses domestiques.

Louis de Roquesfeuil, fils et héritier de Guy et de
 Dame Marie Dubuisson de Bournazel, ses père et mère
 par alliance avec Dame Victoire de Mours de Pagas,
 autrement de Peyre. Leur contrat de mariage à ceci de
 particulier et montre bien jusqu'aux derniers temps le maintien
 de l'illustration de la maison de Roquesfeuil par rapporte à
 toutes les familles avec lesquelles elle n'a cessé de se lier.
 Parlons au contrat de Louis de Roquesfeuil et de son épouse,
 non-seulement les futurs époux et les Seigneurs et Dames, père et
 mère de la future, mais aussi avec eux bon nombre de leurs plus
 proches parents de l'un et de l'autre côté, à tous lesquels, on
 ne verra que des noms et des qualités distinguées:

Savoir, du côté du mari, au paternel, lequel est qualifié
 de Messire et de Seigneur Baron de Pines, Padès, le Boudiquet,
 et autres lieux, fils d'autre Messire Guyon ou Guy de Roque-
 feuil, Seigneur et Baron des mêmes lieux. Messire Jean
 de Roquesfeuil, Chevalier, Jacques de Roquesfeuil, Seigneur
 de la Gardelle, et François de Roquesfeuil Seigneur de Monpé-
 roux, frères et oncles . . . au Maternel, Messire Jean
 Dubuisson, Seigneur, Marquis de Bournazel, Aubins,
 Anzits, et autres places, Gouverneur pour le Roi et Sénéchal
 de Rouergue, Messire Raymond Dubuisson, son fils,
 Seigneur de Beauclair, Messire François Dubuisson, Marquis

de Mirabel, Belcastel et autres lieux et Messire Guyon de
Saurhiac, Seigneur Baron d'Amfiac.

Du côté de l'épouse... Messire Antoine de Mouron
de Pagas ou Peyre, Seigneur Baron de Montarval, Pagas
Vieillevue, Anglan, Luperouac et autres places, son père,
et Dame Claude de Cardaillac, sa mère, et avec eux Messire
Henry-Victor Philibert de Cardaillac, Seigneur Marquis de
la Capelle, Messire Raymond de Mouron, Seigneur de
Cordeyrac, Messires Jean-Charles et Raymond de Sadourn
Seigneurs dudit lieu, père et fils, Messire François Perrier
de Saint-Chamarian, abbé de la Garde-Dieu, Messire Guyon
de Mouron de Montionsieu, Seigneurs Prévôts des Saints
Germain, Messire Jean Claude de Faurissin, Seigneur
Baron du dit lieu, et enfin Messire Henry de la Plavie,
Seigneur Baron de Puchimontin; les tous parents et alliés
proches de Louis de Roquefeuil et de la dite Dame
Victoire de Mouron de Pagas, son épouse.

C'est de coup-ci (en l'un approche du suppliant) qu'
naquit au château du Bousquet en Rouergue, diocèse
d'Alby le 14 Novembre 1665 Messire Jacques-Raymond,
Comte de Roquefeuil, père du suppliant, le premier de son
nom qui soit venu s'établir en Bretagne où il est mort
lieutenant-général des armées navales de Sa Majesté,

Gouverneur de Rhodès, pays originaire de sa naissance et
 Commandant la Marine, ville, port et château de Brest, où
 il épousa aux fins de son contrat de mariage. Le 26. Avril
 1712, l'âge de 47 ans, Dame, Jeanne Louise Dumain, veuve
 du Baron d'Oragne, Chevalier de l'Ordre royal et militaire
 de Saint Louis, Capitaine des vaisseaux du Roi et Contre-Amiral
 des armées navales d'Espagne, la dite Dame veuve de Messire
 Thomas Dumain, pareillement Chevalier de l'Ordre royal et
 militaire de Saint Louis, Brigadier des armées du Roi et
 Directeur de Génie et fortifications de Bretagne, reconnue
 pour être de l'ancienne maison d'Angerest Dumain, originaire
 du Dauphiné, suivant arrêt du Conseil du 25 Avril 1755,
 donné en faveur de Jacques François Dumain son fils, dûment
 enregistré au Parlement de cette province le 15 Janvier 1756, et
 en la Chambre des Comptes de Nantes le 24 des mêmes mois et an.

Enfin c'est du mariage du dit feu Sieur Comte de Proquesvil
 avec la dite Dame Jeanne Louise Dumain qu'est issu le Suppliant,
 leur fils, également que le Sieur Chevalier de Proquesvil, son
 frère, le premier, né à Brest le 20 Mars 1714, le second au
 Château de Kystoët, en la paroisse de Plevins, près Carhaix, le
 25 Juillet 1718.

Le Suppliant n'a point dégénéré du sang pur des
 exploits glorieusement passés par le feu Sieur son père.

Lieutenant-général qu'il a l'honneur d'être comme lui, de commandant naval de sa Majesté, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis et commandant la marine, port, ville et Château de Prest.

Il y a épousé dès le 19 février 1741 Dame Marie-Gabrielle de Hégus de Crofagan, fille de Messire Louis de Hégus, chevalier, seigneur de Crofagan et autres lieux, ancien gouverneur de la ville de Saint Paul, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem, et de Dame Jeanne de Hymainquy, ses père et mère, noms connus et distingués dans la province.

De son mariage sont issus Dame Jeanne-Jacquette de Roquefeuil, mariée au Sieur Marquis du Gage, une seconde fille encore anonyme, Innocent-Adrien-Maurice de Roquefeuil, seul mâle parmi les enfants du Suppléant, qui place dans la marine au service de son prince et de la patrie, est pour y marcher sur les traces de ses pères.

Telle est la généalogie du Suppléant et tels les titres et les preuves qui en montrent la grandeur et l'illustration dès et de bien loin auparavant les huitième et neuvième siècles.

La Maison de Roquefeuil, issue de souverains, puis en porta plus d'une fois ses alliances dans bon nombre d'autres maisons souveraines, à celle même qui aujourd'hui se trouve

assise sur le trône.

Elle en prit de tous les temps dans des maisons illustres du Royaume et toujours sans nul vide ni interruption dans des maisons nobles et distinguées.

Quant à ses armes, elles furent suivies l'extrait ci-devant cité plusieurs fois, tiré des archives du Parlement de Toulouse et sous encore d'azur à la cordelière côtelée d'or, dans trois cordons en chef, trois en face et trois en pointe avec une palme de chêne vert pour soutien.

Dans cet état le Suppliant a voit pu se voir avec confiance

qu'il vous plaise, Messieurs, voir à la présente attachés les titres et pièces qui justifient l'ancienne et haute extraction de la maison du Suppliant et ses alliances perpétuées et soutenues tant avec bon nombre de maisons souveraines et même avec l'auguste maison qui règne en France qu'avec la meilleure partie des Maisons illustres et élevées du Royaume, sans avoir celle en aucun temps de se maintenir dans l'honneur de son rang et de ses attaches avec des mères de familles nobles et de maisons distinguées, et de plus l'arrêt du 10 février dernier portant la rectification du nom d'Aymard-Joseph de Roquefueil, qui est le vrai nom du Suppliant, En conséquence mander en la cour le procureur soussigné avec Monsieur le

Procureur général du Bois pour contradictoirement avec lui
 être le Supplians aux qualités qu'il agit, appointé à mettre
 ses lettres par devers la Cour et passé de dix appointements
 rempli, être le Supplians de même que son fils, et René
 Chevalier de Roquefeuil, son frère, jugés et déclarés Nobles
 d'illustre et ancienne extraction, avec droit de porter la qualité
 de Comte et Chevalier et d'avoir timbre, armes et escussions
 être ordonnés que comme tels ils demeureront naturalisés et
 seront inscrits au rôle et catalogue des autres nobles de
 Bretagne; sous le ressort de Quimper, Sénéchaussée de Carha
 pour jouir, avec les autres nobles, des honneurs, droits et prérogatives
 attribués à la haute noblesse, originaires de cette province comme
 eux et leurs prédécesseurs en ont jouis et ont droit d'en jouir en
 les provinces de Rouergue et Languedoc dont ils tiennent leur
 origine, et continueront de porter pour armes d'azur à la
 Cordelière échiquetée d'or, deux trèfles cordons en chef, trois en
 face et trois en pointe, et pour support une palme de chêne
 vert; à laquelle fin il sera ordonné, si besoin est, que les
 présentes et pièces au soutien d'icelle, avec l'état du procès,
 seront communiqués au Sieur Procureur Général Syndic
 des Etats de la Province et défenses seront faites
 à toute personne de les troubler dans la possession
 leur étant, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et sera justice.